

FICHE D'INSCRIPTION ANNEE 2026/2027

PARENTS :

Nom et prénom du père :

Adresse :

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

Tél : - portable père :

- portable mère :

- fixe :

Mail :@.....

ENFANT :

Nom et prénom :

Date de naissance :

Classe fréquentée : TPS PS MS

Quand est-ce que vous souhaitez faire la rentrée : septembre janvier

Votre enfant fréquentera la cantine scolaire : oui non

A Ordizan,

Le

Pièce à fournir : livret de famille - carnet de santé - justificatif de domicile

Si l'enfant ne réside pas dans les communes de Trébons et d'Ordizan, cette inscription ne sera définitive qu'après autorisation du maire de la commune de résidence.

Pour les enfants nés en 2023, seuls les enfants nés avant le 31 août pourront être inscrits à l'école maternelle et dans la limite des places disponibles (décision du conseil d'école de novembre 2009). De ce fait, ils sont inscrits sur une liste d'attente, la décision définitive vous sera communiquée courant mai.